



Saint-Alexis-des-Monts, le 15 avril 2015

Chers amoureux du lac des Pins Rouges,

Le printemps est arrivé, et comme le veut maintenant la tradition, le conseil d'administration de votre association des riverains vous convoque à l'assemblée générale des membres qui aura lieu le 16 mai prochain à St-Alexis-des-Monts. Les détails du rendez-vous sont les suivants :

**Date : Le samedi 16 mai 2015**  
**Heure : 9h30**  
**Lieu : Salle du conseil**  
**Hôtel de ville**  
**101 rue de l'Hôtel de ville**  
**St Alexis-des-Monts, QC**

Cette salle est la même qu'à l'habitude.

Ci-joint, vous trouverez l'ordre du jour. L'assemblée commencera par l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2014. Vous pouvez télécharger ce procès-verbal sur notre site internet ([www.arldpr.org](http://www.arldpr.org)). Puis, les états financiers et le résumé des activités réalisées en 2014-2015 seront présentés.

Cette année, l'association vous propose de vous prononcer sur un projet de modification des dates d'ouverture de la pêche sur le lac des Pins Rouges. Le projet consiste à harmoniser les périodes de pêche de toutes les espèces à la période permise pour la truite grise (Touladi). L'objectif de ce projet est de faciliter la surveillance de la pêche par les agents de la faune afin d'aider à préserver la truite grise qui subit une pression supplémentaire depuis l'ouverture de la descente publique. Également, un vote sera tenu sur la réalisation d'une fête des riverains cet été.

L'Assemblée générale sera aussi l'occasion d'élire des nouveaux membres sur le conseil d'administration. Il y aura cinq postes en élection. Pour les intéressés, vous devrez posséder une connexion internet à large bande, et être muni du gratuiciel Skype, puisque pratiquement toutes les réunions utilisent cet outil. Les réunions se tiendront en moyenne à toutes les quatre à six semaines, ou plus souvent en fonction de votre implication dans les différents comités. L'atmosphère des réunions est très cordiale, et la diversité des points de vue est fortement encouragée!

Pour participer à l'Assemblée générale annuelle et avoir le droit de vote, votre cotisation annuelle de 40\$ doit être payée. Vous pouvez effectuer votre cotisation par la poste à l'adresse de l'association (voir entête) ou la payer en vous présentant à l'assemblée. En espérant vous revoir en grand nombre, veuillez agréer nos salutations les plus cordiales!

Votre conseil d'administration



# Association des riverains du Lac des Pins-Rouges

## Assemblée générale annuelle 2015

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2014
4. États financiers
5. Résumé des actions entreprises en 2014-2015
  - a. Suivi de la qualité de l'eau
  - b. État des berges
  - c. Mise en forme du code d'éthique
6. Date d'ouverture de la pêche : harmonisation de toutes les espèces avec la truite grise
7. Établissement des dossiers prioritaires pour 2015-2016
8. Période de questions
9. Élection des membres du CA
10. Varia
11. Levée de l'assemblée